



Conformément à l'art. L1122-13 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de transmettre pour la première fois, aux membres du conseil communal et du conseil de l'action sociale, cette convocation qui aura lieu :

COMMUNE DE EGHEZEE

<p>CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE</p>	<p><b><u>Le jeudi 8 novembre 2012 à 19h</u></b> <b><u>A la salle des mariages de la commune</u></b> <b><u>Route de Gembloux, 43 à Eghezée</u></b></p>
--	---

ORDRE DU JOUR :

**Séance publique**

1. Rapport sur les synergies existantes ou à développer, entre la commune et le CPAS.
2. Bilan de la législature 2006-2012 du CPAS:
  - a. Accueil des candidats réfugiés
  - b. Service d'insertion sociale et service d'insertion socioprofessionnelle
  - c. Centrale de repassage en titres services

La secrétaire communale

Pour le collège communal,

Le bourgmestre,

M-A MOREAU



D. VAN ROY

La secrétaire

Pour le conseil de l'action sociale,

Le président

D. LAMBOTTE

J-M. SEVERIN